

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

VATTEVILLE-LA-RUE

Lieudit « Clos du Quesney »

Aliénation d'un Chemin Rural situé entre
la Rue des Monts et la Ruelle Bignon

DOSSIER D'ENQUETE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

VATTEVILLE-LA-RUE

Lieudit « Clos du Quesney »

Aliénation d'un Chemin Rural situé entre
la Rue des Monts et la Ruelle Bignon

DOSSIER D'ENQUETE

- ▶ Notice Explicative
- ▶ Plan de situation
- ▶ Plan d'ensemble - Echelle 1/1250
- ▶ Plan de masse du déclassement de Chemin Rural – Echelle 1/500
- ▶ Liste des parcelles riveraines concernées par le projet d'aliénation

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

VATTEVILLE-LA-RUE

Lieudit « Clos du Quesney »

Aliénation d'un Chemin Rural situé entre
la Rue des Monts et la Ruelle Bignon

NOTICE EXPLICATIVE

PREAMBULE

Selon l'article L.161-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, les chemins ruraux sont les « *chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune.* »

Selon l'article L.161-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, « *l'autorité municipale est chargée de la police et de la conservation des chemins ruraux* »

CONSTAT

Les parcelles ZL n°254 et 255 sont bordées au Nord par un chemin rural. Il prend naissance à l'intersection avec la Rue des Monts jusqu'à rejoindre la Ruelle Bignon.

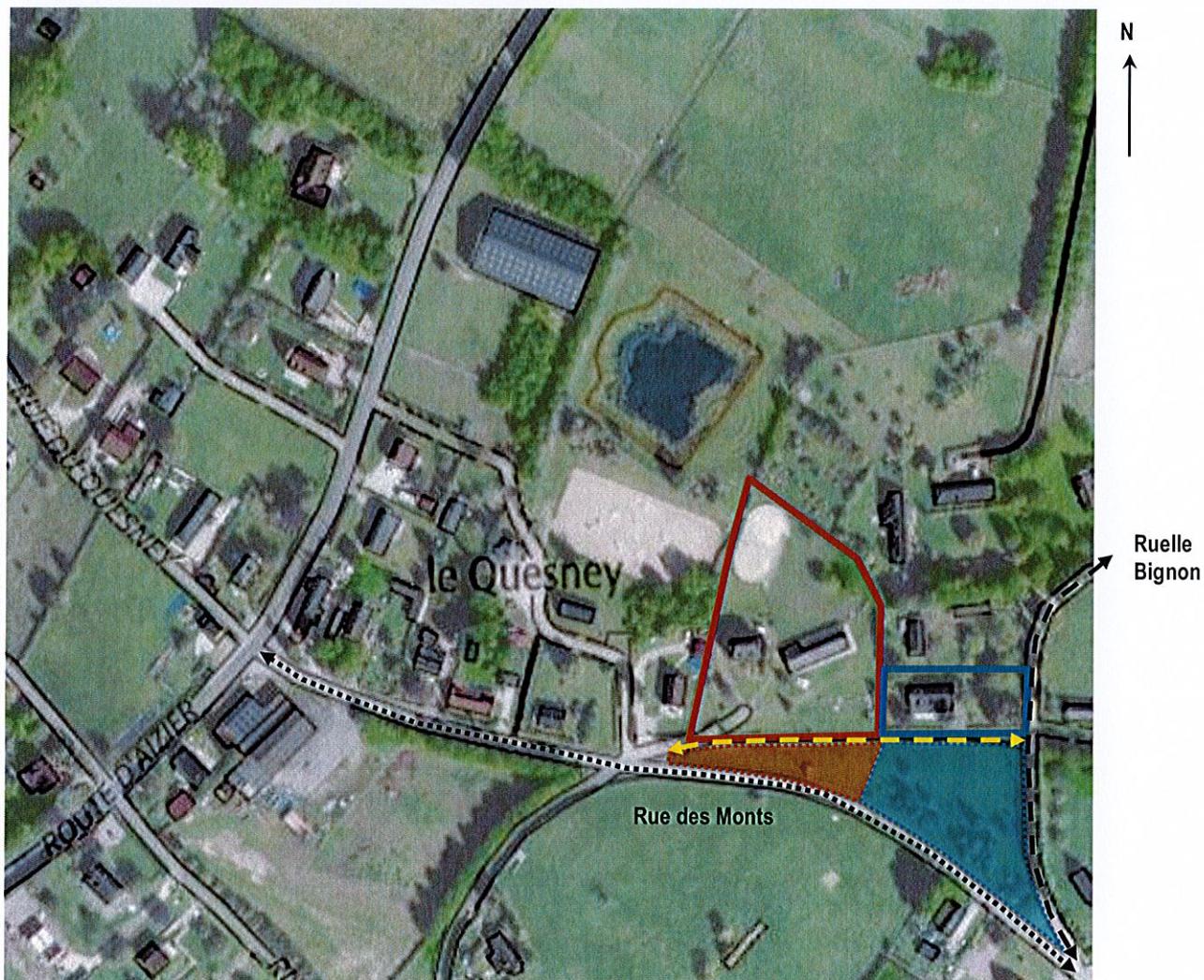
D'une longueur de l'ordre de 126ml sur une largeur moyenne de 3ml, ledit chemin dessert :

- Au Nord :
 - × Une unité foncière bâtie, composée des parcelles cadastrées section ZL n°206 et 207, appartenant à des propriétaires privés
 - × Une unité foncière bâtie, composée des parcelles cadastrées section ZL n°169, 236 et 237, appartenant à des propriétaires privés
- Au Sud :
 - × La parcelle cadastrée section ZL n°254 appartenant à l'un des propriétaires de l'unité foncière composée des parcelles ZL n°169, 236 et 237.
 - × La parcelle cadastrée section ZL n°255 appartenant à l'un des propriétaires de l'unité foncière composée des parcelles ZL n°206 et 207

Les parcelles ZL n°254 et 255 sont bordées au Sud par la Rue des Monts.

Un projet d'aménagement de liaison piétonne le long de la Rue des Monts prévoit d'empiéter sur les parcelles cadastrées section ZL n°254 et 255. Comme indiqué précédemment, chacune de ces parcelles appartient à des propriétaires privés différents.

Localisation sur fond aérien (Source : Google)



Unité foncière composée des parcelles cadastrées section ZL n°206 et 207



Parcelle cadastrée section ZL n°255



Unité foncière composée des parcelles cadastrées section ZL n°169, 236 et 237



Parcelle cadastrée section ZL n°254



Chemin rural à aliéner

Localisation sur fond cadastral (Source : www.cadastre.gouv.fr)



Unité foncière composée des parcelles cadastrées section ZL n°206 et 207



Parcelle cadastrée section ZL n°255



Unité foncière composée des parcelles cadastrées section ZL n°169, 236 et 237



Parcelle cadastrée section ZL n°254

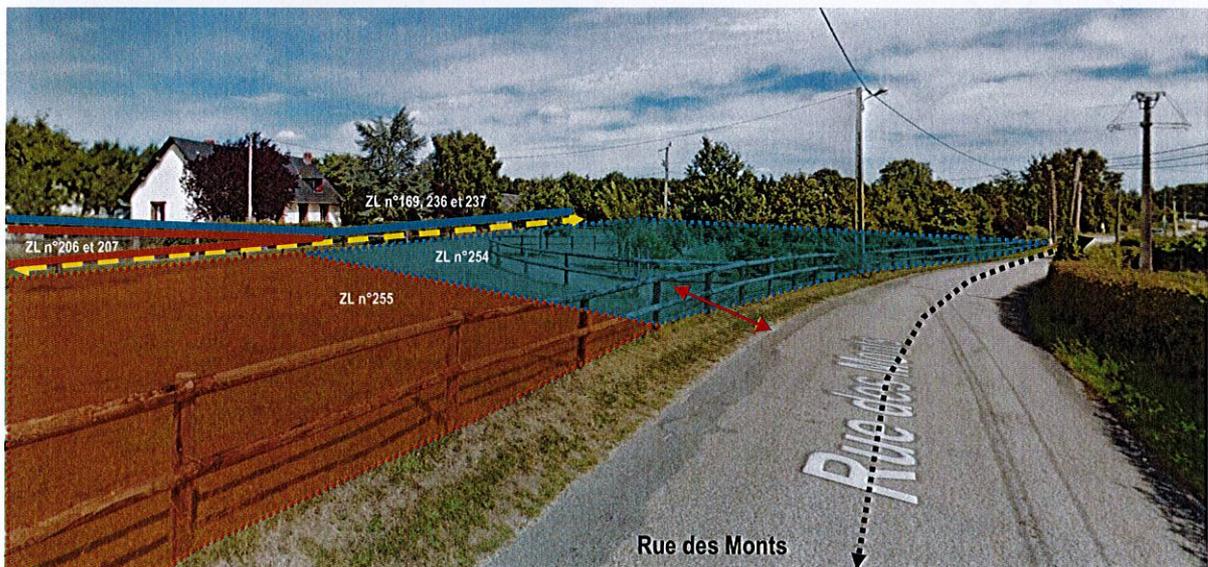


Chemin rural à aliéner

Vue depuis la Rue des Monts (Source : Google)



Vue depuis la Rue des Monts (Source : Google)

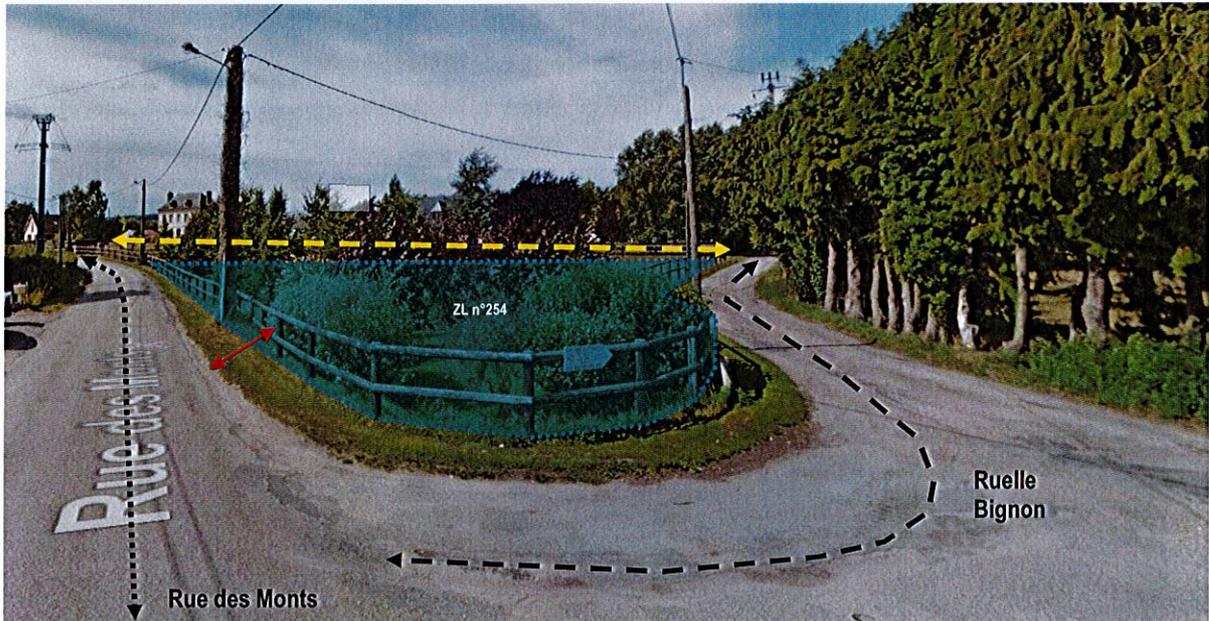


Chemin rural à aliéner



Aménagement d'une sente piétonne sur 2m de large environ

Vue depuis l'intersection de la Rue des Monts avec la Ruelle Bignon (Source : Google)



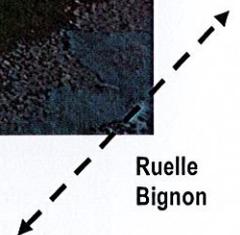
Vue depuis la Ruelle Bignon (Source : Google)



Chemin rural à aliéner



Aménagement d'une sente piétonne sur 2m de large environ



Ruelle Bignon

PROJET

Le projet d'aménagement d'une liaison piétonne le long de la Rue des Monts prévoit d'empiéter sur les parcelles cadastrées section ZL n°254 et 255 sur une largeur de l'ordre de 2m.

Comme indiqué précédemment, chacune de ces parcelles appartient à des propriétaires privés différents.

En échange des parties à céder à la commune de Vatteville-la-Rue, la municipalité a proposé aux dits propriétaires de leur échanger ledit chemin rural situé au Nord des parcelles concernées.

PROCEDURE

Pour concrétiser ce projet, une procédure d'aliénation de chemin rural doit être mise en œuvre par la commune de Vatteville-la-Rue.

Depuis le décret n°2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux, les modalités de déclassement d'un chemin rural ont évolué.

Dorénavant, la désaffectation matérielle doit être constatée par délibération du Conseil Municipal. Elle est soumise à deux conditions cumulatives, sous peine d'annulation par le juge :

- La commune doit avoir cessé tout acte de surveillance ou de voirie (*entretien, travaux d'enrobé, fauchage régulier...*)
- Le chemin ne doit plus être utilisé comme voie de passage ouverte à la circulation générale et continue au jour de l'aliénation.

En outre, la désaffectation doit éventuellement s'accompagner :

- D'un projet d'itinéraire de substitution pour prévoir obligatoirement le maintien ou le rétablissement de la continuité du passage lorsque le chemin est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) approuvé par le Département (*Article R.161-25 à R.121-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime*)
- De l'institution de servitudes légales ou conventionnelles pour éviter l'enclavement des riverains du fait de la suppression du chemin rural, conformément à l'article 686 du Code Civil.

⇒ Dans le cas présent, le projet ne porte pas atteinte à la desserte.

⇒ En date du 25 janvier 2019, la commune de Vatteville-la-Rue a délibéré pour engager la procédure d'aliénation du Chemin Rural situé au Nord des parcelles ZL n°254 et 255.

⇒ S'agissant d'un échange, les élus n'ont pas envoyé de courrier aux propriétaires riverains pour les informer de leurs droits et de connaître leurs intentions à les faire valoir.

Le plan masse traduit le résultat des modalités de l'échange envisagé entre la Commune de Vatteville-la-Rue et les propriétaires respectifs des parcelles ZL n°254 et 255.

⇒ Dans ces dispositions, pourront être prononcés après enquête publique et ce, conformément aux dispositions du décret n°2015-955 du 31 juillet 2015 traduit aux articles R.161-25 à R.161-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux.

- L'aliénation d'environ 73ml du Chemin Rural compris entre la parcelle ZL n°255p et l'unité foncière composée des parcelles ZL n°206 et 207, soit une emprise de 258m².

- L'aliénation d'environ 53ml du Chemin Rural compris entre la parcelle ZL n°254p et l'unité foncière composée des parcelles ZL n°169, 236 et 237, soit une emprise de 198m².



Conformément au plan masse :

- 136m² et 194 m² seront respectivement détachés des parcelles ZL n°255 et 254 pour pouvoir créer le cheminement piéton le long de la Rue des Monts.

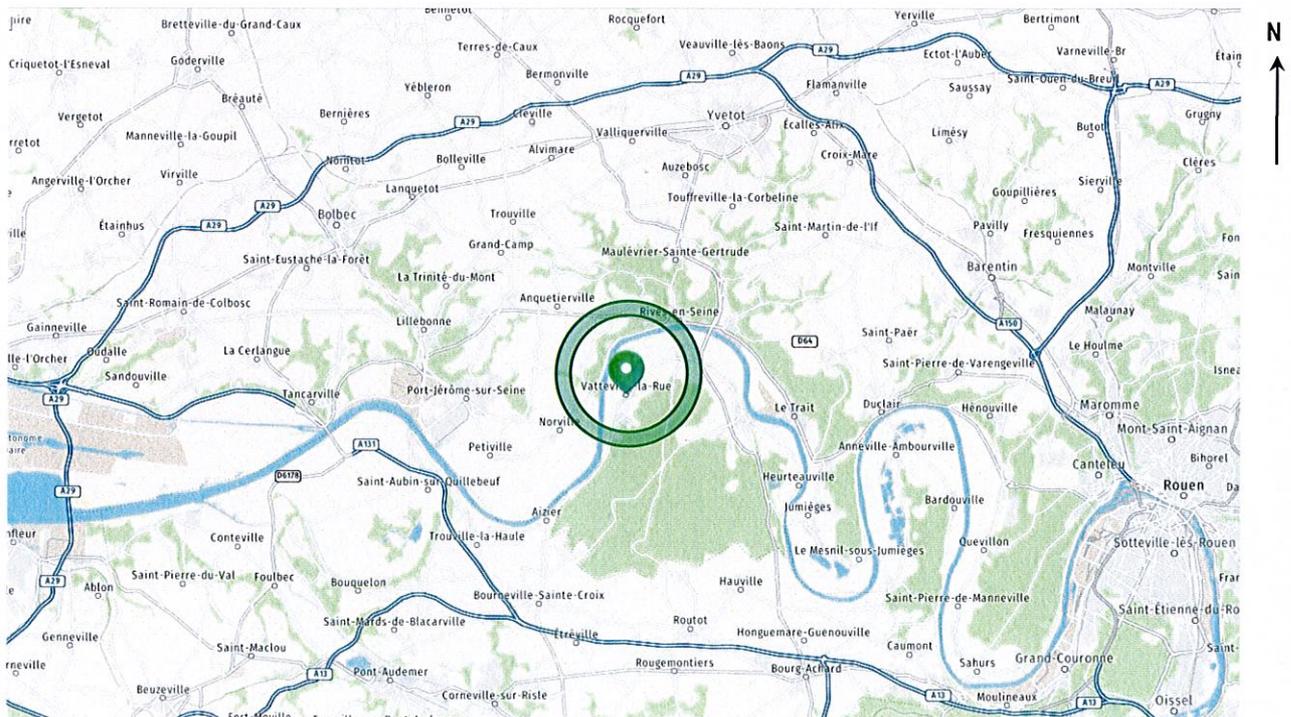
La régularisation de la situation se fera dans le cadre d'un échange.

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

VATTEVILLE-LA-RUE

Lieudit « Clos du Quesney »

Aliénation d'un Chemin Rural situé entre
la Rue des Monts et la Ruelle Bignon



Plan de situation – Sans échelle

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

VATTEVILLE-LA-RUE

Lieudit « Clos du Quesney »

Aliénation d'un Chemin Rural situé entre
la Rue des Monts et la Ruelle Bignon



Plan d'ensemble avant la procédure d'aliénation – Echelle 1/1250

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
VATTEVILLE-LA-RUE
Lieudit « Clos du Quesney »

Aliénation d'un Chemin Rural situé entre
la Rue des Monts et la Ruelle Bignon

LISTE DES PARCELLES RIVERAINES CONCERNEES PAR LE PROJET DE DECLASSEMENT

PARCELLES	PROPRIETAIRES et ADRESSES¹
ZL n°255	Monsieur Frédéric DE BELLOY DE SAINT LIENARD 8 Rue Pierre Guérin 75016 PARIS
ZL n°254	Madame Jean DELISLE née Isabelle VIGNON Appartement 4041 39 Avenue de l'Arche 92400 COURBEVOIE
ZL 206 et 207	Monsieur Frédéric DE BELLOY DE SAINT LIENARD 8 Rue Pierre Guérin 75016 PARIS Madame Frédéric DE BELLOY DE SAINT LIENARD née Helena TEN BOS 754 Ruelle Bignon 76940 VATTEVILLE LA RUE
ZL n°169, 236 et 237	Monsieur Jean DELISLE et Madame Jean DELISLE née Isabelle VIGNON Appartement 4041 39 Avenue de l'Arche 92400 COURBEVOIE

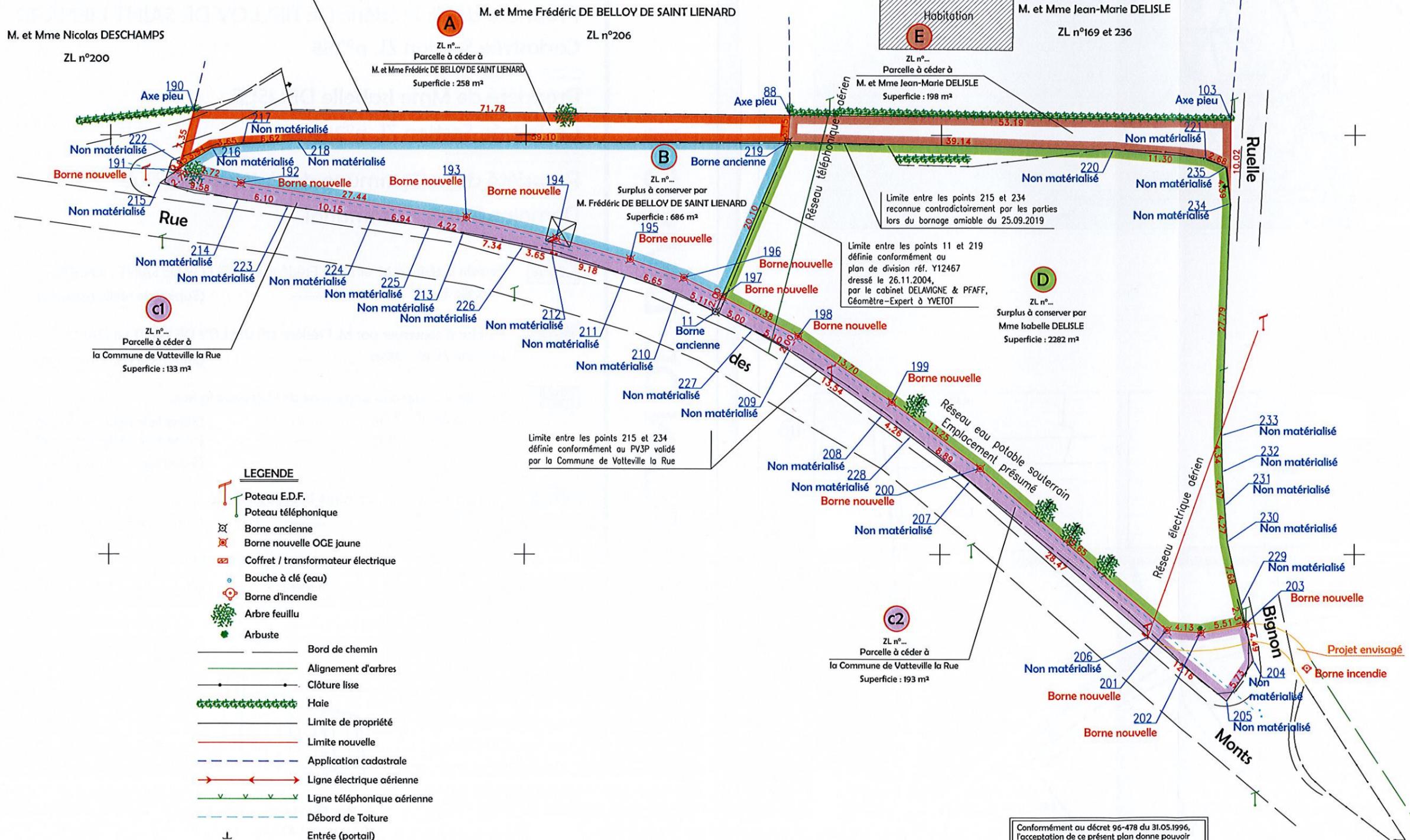
¹ Les indications du tableau ci-dessus sont issues de la documentation cadastrale.

PLAN DE MASSE

Echelle : 1/500



Limite entre les points 103 et 190 reconnue contradictoirement par les parties lors du bornage amiable du 25.09.2019



LEGENDE

- Poteau E.D.F.
- Poteau téléphonique
- Borne ancienne
- Borne nouvelle OGE jaune
- Coffret / transformateur électrique
- Bouche à clé (eau)
- Borne d'incendie
- Arbre feuillu
- Arbuste
- Bord de chemin
- Alignement d'arbres
- Clôture lisse
- Haie
- Limite de propriété
- Limite nouvelle
- Application cadastrale
- Ligne électrique aérienne
- Ligne téléphonique aérienne
- Débord de Toiture
- Entrée (portail)

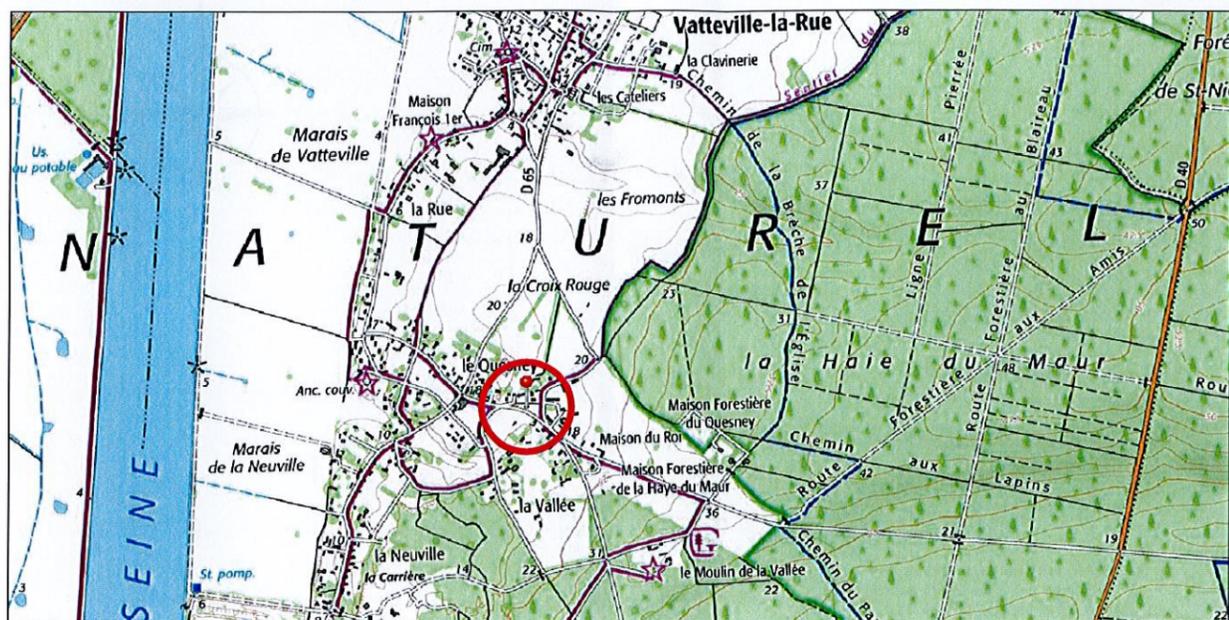
Coordonnées (X,Y) RGF93 CC50

Limite entre les points 11 et 219 définie conformément au plan de division réf. Y12467 dressé le 26.11.2004, par le cabinet DELAVIGNE & PFAFF, Géomètre-Expert à YVETOT

Limite entre les points 215 et 234 définie conformément au PV3P validé par la Commune de Vatteville la Rue

Conformément au décret 96-478 du 31.05.1996, l'acceptation de ce présent plan donne pouvoir au géomètre expert pour:
 - Art. 52: remettre à tout confrère, en faisant la demande à titre professionnel, copie de ce présent document.
 - Art. 56: publier le présent procès-verbal dans Géofoncier (base nationale des références des dossiers fonciers de l'ordre des géomètres experts).

PLAN DE SITUATION
Sans Echelle



PLAN D'ENSEMBLE
Echelle : 1/1000
Extrait cadastral



PLAN DE DIVISION

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE DE VATTEVILLE LA RUE

Rue des Monts

Propriété de M. Frédéric DE BELLOY DE SAINT LIENARD

Cadastrée Section ZL n°255

Propriété de Mme Isabelle DELISLE

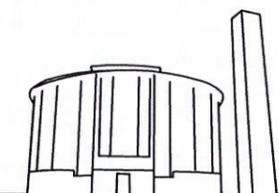
Cadastrée Section ZL n°254

Propriété de la Commune de Vatteville la Rue

Domaine Public Communal

- LOT A** Terrain à céder à M. et Mme Frédéric DE BELLOY DE SAINT LIENARD
Parcelle ZL n° DP- **258 m²** (Superficie réelle mesurée)
- LOT B** Surplus à conserver par M. Frédéric DE BELLOY DE SAINT LIENARD
Parcelle ZL n° 255p **686 m²** (Superficie réelle mesurée)
- LOT C** Terrains à céder à la Commune de Vatteville la Rue
Parcelle ZL n° 255p **133 m²** (Superficie réelle mesurée)
254p **193 m²** (Superficie réelle mesurée)
326 m² (Superficie réelle mesurée)
- LOT D** Surplus à conserver par Mme Isabelle DELISLE
Parcelle ZL n° 254p **2282 m²** (Superficie réelle mesurée)
- LOTE E** Terrain à céder à M. et Mme Jean-Marie DELISLE
Parcelle ZL n° DP- **198 m²** (Superficie réelle mesurée)

Dressé le 23 Mai 2019
Borné le 25 Septembre 2019
Mis à jour le 28 Octobre 2019



Dossier: Y17981